

## SDEA – AIDE A LA MISE AUX NORMES DES PLANCHERS A USAGE DE COURS DE DANSE

<b>Programme</b>	Nature / Fonction : 65734 / 311 Programme / Opération : P0090 / 10334
<b>Bénéficiaires</b>	Communes et EPCI adhérents au Schéma départemental des enseignements artistiques ; communes membres d'un EPCI adhérent au SDEA
<b>Condition(s) d'attribution</b>	<p>Conditions cumulatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aménagement en faveur d'un établissement adhérent du schéma souhaitant développer un enseignement chorégraphique</li> <li>➤ Salle utilisée prioritairement pour la danse par l'établissement adhérent et répondant aux exigences de la loi de 1989 et au décret du 27 février 1992</li> <li>➤ Un plancher répondant aux caractéristiques conformes aux prescriptions des clauses techniques du document technique unifié (DTU) n°51-1 ; la norme DIN 18032 partie II, relative aux caractéristiques des sols sportifs, fait actuellement office de référence pour les fabricants.</li> <li>➤ Faciliter son accès pour des compagnies professionnelles sur des créneaux ne perturbant pas les enseignements ainsi que tout groupe de danse amateur dont le projet est compatible avec l'équipement.</li> </ul>
<b>Référence(s) décision(s) du Conseil départemental</b>	BP 2014
<b>Détermination de l'aide</b>	Pour l'installation de plancher 20% des travaux plafonné à 5 000 € dans la limite des crédits disponibles
<b>Modalité(s) d'attribution</b>	Produire un avant-projet sommaire Document descriptif de l'opération envisagée Budget prévisionnel de l'opération Plan de financement
<b>Service(s) chargé(s)</b>	Direction Générale Adjointe de l'Éducation, des Sports, des Transports

**de l'instruction**

et de la Culture  
Direction de la Culture  
Service des Actions Culturelles  
40 rue Joinville  
72072 LE MANS cedex 9  
✉ : [contact.estc@sarthe.fr](mailto:contact.estc@sarthe.fr)

Mise à jour septembre 2016